

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est, aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, un partenaire de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique. Sa gestion économe et rigoureuse, comme l'a relevé la Cour des comptes, lui permet d'exercer sa mission d'intérêt général de préservation du patrimoine non protégé : bâti, mobilier, industriel, naturel, maritime, fluvial, etc.

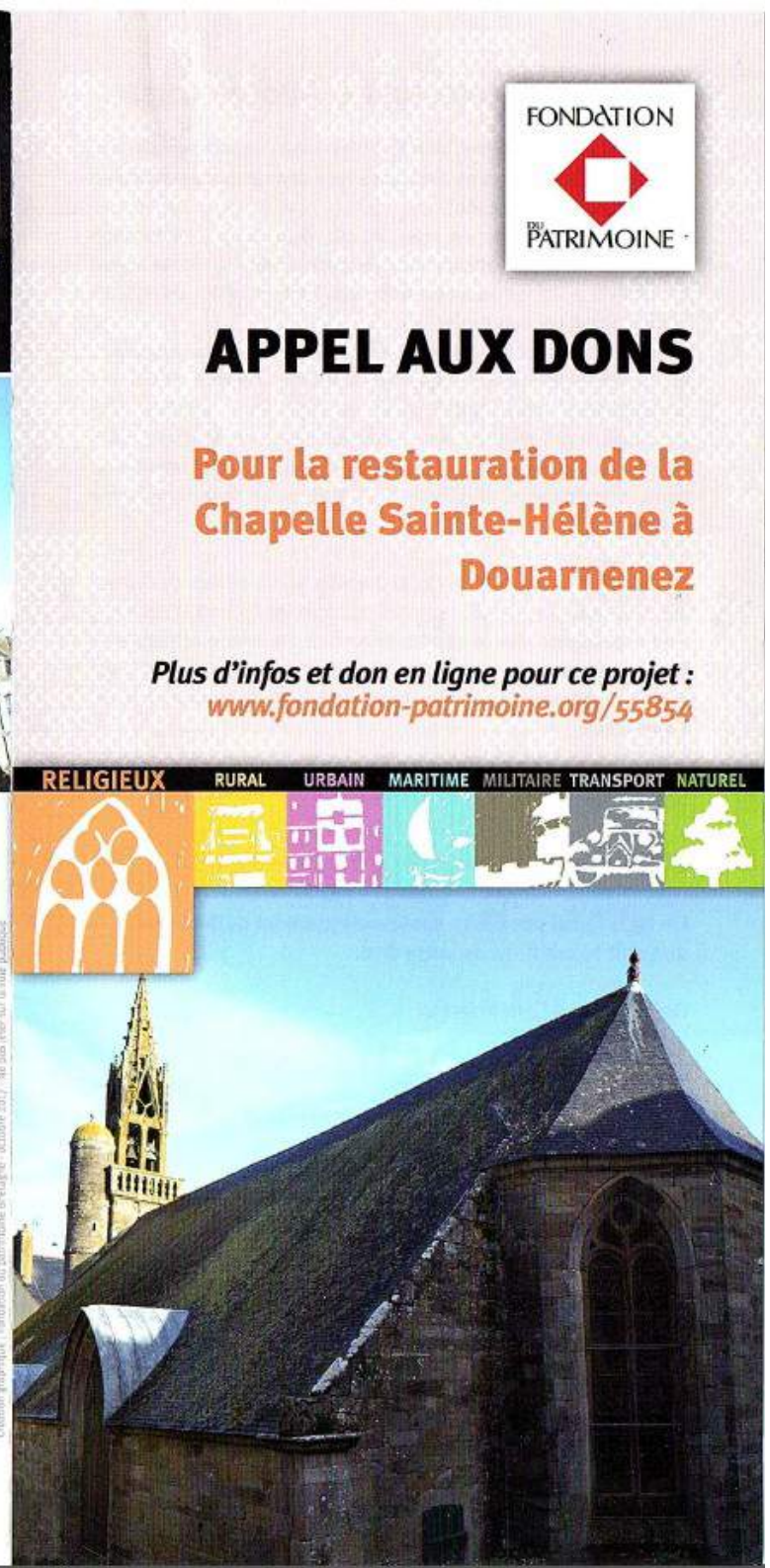
Des réductions d'impôt permettent de conjuguer mécénat participatif et mécénat d'entreprise en faveur des propriétaires publics et associatifs. Le label attribué par la Fondation permet aussi aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux. La Fondation s'engage en faveur des publics en difficultés et de la valorisation des métiers du patrimoine.

Avec plus de 500 délégués bénévoles et 70 salariés, son organisation est déconcentrée à l'échelle régionale, départementale et locale au plus près du terrain.

En Bretagne, plus de 1.000 projets ont été soutenus, représentant 120 millions d'euros de travaux de qualité réalisés et 35 millions d'euros d'aides financières octroyées.

MENTIONS LÉGALES

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions légales doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne vous convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case « anonyme » sur le bon de souscription. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



APPEL AUX DONNS

Pour la restauration de la
Chapelle Sainte-Hélène à
Douarnenez

Plus d'infos et don en ligne pour ce projet :
www.fondation-patrimoine.org/55854

RELIGIEUX RURAL URBAIN MARITIME MILITAIRE TRANSPORT NATUREL

FONDATION DU PATRIMOINE

Antenne de Brest

55 rue Charles Nungesser - CS 20116 - 29802 BREST CEDEX 9
Tél. 02 98 04 86 28/bretagne@fondation-patrimoine.org
www.bretagne.fondation-patrimoine.org

VILLE DE DOUARNENEZ

Mairie - 16 rue Berthelot -
BP 437 - 29174 DOUARNENEZ cedex
Tél. 02 98 74 46 00
www.mairie-douarnenez.fr

ASSOCIATION « LES AMIS DE SAINTE-HELENE »

BP 342 - 29173 DOUARNENEZ cedex
Tél. 06 80 87 85 55
legalln@wanadoo.fr

La délégation Bretagne de la Fondation du patrimoine est soutenue par :



Crédits graphiques : Fondation du patrimoine Bretagne - octobre 2017 - Ne pas rayer la notice publique

LA CHAPELLE SAINTE-HELENE À DOUARNENEZ

La chapelle Sainte-Hélène, inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques en 2012, est située dans le quartier maritime du Rosmeur à Douarnenez.

Bâtie ex-nihilo à partir de 1480, en plusieurs temps, en fonction des offrandes et des rendements de pêche, cette ancienne église paroissiale a été ensuite remaniée aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le clocher aurait été inauguré en 1642.

Devenu trop exigü en raison de l'accroissement de la population et du développement du quartier maritime, l'édifice actuel est complètement reconstruit à partir de 1755 dans un style néo-classique. Il présente un plan rectangulaire composé d'une nef à trois travées et de deux collatéraux. Il est bâti selon une orientation non-conventionnelle, c'est-à-dire Nord-Sud, du fait de la topographie des lieux.

A partir de la fin du XVIII^e siècle, la chapelle Sainte-Hélène devient un lieu d'échanges et de débats – des réunions du Conseil Municipal y sont organisées. Avec le développement de l'industrie sardinière et l'arrivée de nouveaux habitants, l'édifice s'avère trop petit et il est décidé de construire dans les années 1870 l'église paroissiale du Sacré-Cœur.

CONTREPARTIES POUR LES DONATEURS

Un reçu fiscal vous sera systématiquement délivré quel que soit le montant de votre don.

De plus, vous bénéficierez :

► **FORMULE n°1 : jusqu'à 100€**

Reçu fiscal + invitation à l'inauguration de la chapelle après les travaux

► **FORMULE n°2 : de 100€ à 500€**

Formule n°1 + invitation à une réunion de chantier

► **FORMULE n°3 : au-delà de 500€**

Formule n°2 + affichage du nom du donateur (s'il le souhaite) sur un espace dédié

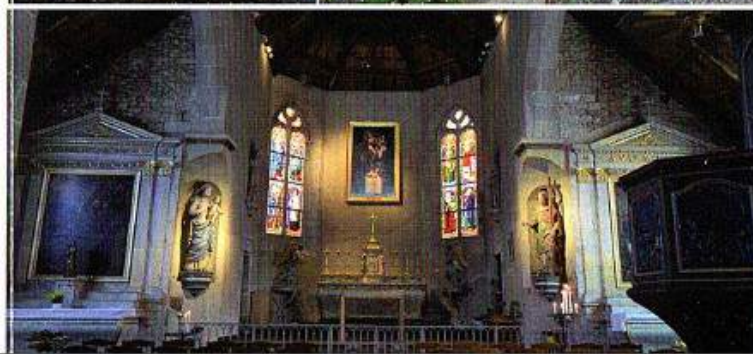
L'édifice, devenu chapelle, abrite plusieurs objets mobiliers protégés au titre des Monuments historiques (statues, retables, maître-autel, confessionnaux...).

Depuis 2006, la Ville de Douarnenez en partenariat avec l'association les Amis de Sainte-Hélène, s'est engagée dans la restauration du mobilier de l'édifice. Ainsi, les retables latéraux, les confessionnaux, des statues, le maître-autel, la chaire, des meubles de sacristie et la tribune ont fait l'objet de restauration.

Aujourd'hui, la Ville souhaite entreprendre des travaux de sauvegarde du bâti avec l'assainissement intérieur, la restauration des façades extérieures Est, Sud et Ouest, le drainage périphérique Sud et Ouest, et enfin la révision de la couverture, ceci afin de résoudre les désordres liés à la forte humidité présente dans l'édifice. C'est une première étape avant la restitution de la voûte lambrissée qui a été déposée en 1994.

Montant des travaux H.T	149.000 €
Montant des subventions attendues *	90.000 €
Part restant à la charge de la commune, en fonction des dons collectés*	59.000 €

* Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux.



OUI, JE FAIS UN DON DE..... EUROS POUR AIDER À LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINTE-HELENE À DOUARNENEZ ET JE BÉNÉFICIE D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT POUR L'ANNÉE EN COURS

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

► **POUR LES PARTICULIERS** : votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66% du don** (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

Ou, à une réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de **75% du don** (dans la limite de 50.000€). Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€.

Un don de 1.000€ = 750€ d'économie d'impôt.

► **POUR LES ENTREPRISES** : votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de **60% du don** (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

► **PAR INTERNET** : rapide et sécurisé
www.fondation-patrimoine.org/55854



► **FLASHEZ** le QR code ci-contre

► **PAR COURRIER**, à Fondation du patrimoine - 55 rue Charles Nungesser - CS 20116 - 29802 BREST CEDEX 9 : retournez ce bon de souscription complété avec votre règlement par chèque à l'ordre de : « Fondation du patrimoine - Chapelle Sainte-Hélène à Douarnenez ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

► Le montant de mon don est de _____ euros

► Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt :

sur le revenu de solidarité sur la fortune sur les sociétés

► Je souhaite rester anonyme pour le maître d'ouvrage

► Nom et prénom : _____

► Adresse : _____

► Email : _____

► Téléphone : _____